

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-5.9 26SGADL0049

**SEANCE DU
16 AVRIL 2026**

<p><u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 70</p> <p><u>Nombre de conseillers présents :</u> 68</p> <p><u>Date de convocation :</u> 9 avril 2026</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 20 avril 2026</p>
--

<p><u>OBJET :</u> Election du 9ème vice-président</p>

<p><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 70</p> <p><u>Nombre de suffrages exprimés :</u> 66</p> <p><u>Nombre de bulletins blancs :</u> 4</p> <p><u>Nombre de bulletins nuls :</u> 0</p> <p><u>Majorité absolue :</u> 34</p> <p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 2 • n'ayant pas donné pouvoir : 0
--

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 16 avril à dix-huit heures le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'ALTO - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, la présidente**

ETAIENT PRESENTS :

- M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Christophe DUMONT - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude JARROT - M. Jean-François JAUNET - M. Charles LANDRE - Mme Isabelle LOUIS - M. Jean-Paul LUARD - M. David MARTI - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Viviane PERRIN - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Noël VALETTE - M. Fabrice VESVRES - M. Arnaud SANVERT - Mme Christine PLOCINICZAK - Mme Tifanny BEURIER - M. Christian DARROUX - M. Mohamed MESSOUSSA - Mme Béatrice BARNAY - M. Alain PHILIBERT - Mme Marie-Josèphe MATHY - M. Stephan SAVETIER - M. Samuel BRANDILY - M. Thomas FOURRIER - Mme Mélanie MAES - M. Dominique JOUANNE - Mme Magali DOUHERET - Mme Sandra OSMAN - M. Sébastien LATINO - Mme Carine TRAVERS - M. Cyrille POLITI - M. Jean-Louis SAVETIER - Mme Concetta BRENIER - M. Baptiste-Alexis PERRAUDIN - Mme Chantal CORDELIER - M. Rémi FALCAND - M. Alain ROBERT - Mme Florence BARBERY - Mme Anne PERNIN - M. Daniel MARTINON - Mme Catherine JETTE - M. Jean-Michel DUFAUT - Mme Emilie NAUDIN - M. Florian SARTARIN - M. Laurent MILLIET - Mme Florence PAUCHARD - M. Sébastien GAUTHERON - M. Frédéric BORNE - M. Frédéric FAUCHON - M. Guillaïn GILLIOT - M. Laurent THOMASSET - Mme Anne SEVIN - Mme Solange CAPBER - M. Antoine WIECZOREK - Mme Laure BUFFENOIR THERY

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme SIVIGNON (pouvoir à M. Gérard DURAND)
M. BONNAND (pouvoir à M. Antoine WIECZOREK)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Florence BARBERY



Vu les articles L.2122-7 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la composition du bureau d'un établissement public de coopération intercommunale et à l'élection des membres du bureau au scrutin secret et à la majorité absolue à trois tours ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2025-10-20-00003 en date du 20 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu la délibération d'élection du Président en date du 16 avril 2026 ;

Vu la délibération relative à la détermination des membres du bureau en date du 16 avril 2026.

Le rapporteur expose :

« Les articles L.2122-7 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales disposent que l'élection des membres du bureau intervient selon les mêmes modalités de scrutin et de quorum que l'élection du Président, soit au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il est précisé que la composition du bureau communautaire n'est pas nécessairement paritaire.

Il vous est donc proposé de procéder à l'élection des membres du bureau poste par poste selon les modalités de vote qui viennent de vous être présentées.

Je vous rappelle que conformément à l'article 8 du règlement intérieur du conseil de communauté, les fonctions de scrutateurs sont dévolues aux 2 membres les plus jeunes du conseil de communauté, de sexe opposé.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- Après que Mme Isabelle LOUIS ait présenté la candidature de M. Alain PHILIBERT ;
- De désigner Monsieur Guillain GILLIOT et Madame Céline JACQUET en qualité de scrutateurs ;
- De désigner, après un vote à bulletin secret et à la majorité absolue M. Alain PHILIBERT au 1^{er} tour de scrutin, en qualité de 9^{ème} vice-président(e) ;


Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 20 avril 2026
et publié, affiché ou notifié le 20 avril 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME


LA PRESIDENTE,

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS



Isabelle LOUIS



La secrétaire de séance,
Florence BARBERY



DÉPARTEMENT
71

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE / SYNDICATS MIXTES

Élection du Président et des
Vice-Présidents

ARRONDISSEMENT
711

Effectif du conseil

70

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le SEIZE du mois d'avril à 18 heures 00 minutes, en application des dispositions du chapitre II du Titre II du Livre 1^{er} de la deuxième partie relatives aux maires et aux adjoints par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de l'établissement public de coopération intercommunale de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

Étaient présents les délégués syndicaux ou conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un délégué/conseiller par case) :

BARBERY Florence	FAUCHON Frédéric	MILLIET Laurent
BARNAY Béatrice	FOURRIER Thomas	NAUDIN Emilie
BEURIER Tiffany	GAUTHERON Sébastien	OSMAN Sandra
	GILLIOT Guillain	PAUCHARD Florence
BORNE Frédéric	GIRARDON Jean	PERNIN Anne
BRANDILY Samuel	GRAND Christian	PERRAUDIN Baptiste-Alexis
BRENIER Concetta	GRONFIER Gérard	PERRIN Viviane
BUFFENOIR THERY Laure	JACQUET Céline	PHILIBERT Alain
BUISSON Thierry	JARROT Marie-Claude	PLOCINICZAK Christine
CAPBER Solange	JAUNET Jean-François	POLITI Cyrille
CASSIER Yohann	JETTE Catherine	REPY Marc
CHARDEAU Michel	JOUANNE Dominique	ROBERT Alain
CHAVOT Michel	LANDRE Charles	SALCE Enio
COMMEAU Eric	LATINO Sébastien	SANVERT Arnaud
CORDELIER Chantal	LOUIS Isabelle	SARTARIN Florian
COULON Gilbert	LUARD Jean-Paul	SAVETIER Stephan
DARROUX Christian	MAES Mélanie	SEVIN Anne
DOUHERET Magali	MARTI David	
DUFAUT Jean-Michel	MARTINON Daniel	THOMASSET Laurent
DUMONT Christophe	MATHY Marie-Josèphe	TRAVERS Carine
DURAND Gérard	MESSOUSSA Mohamed	VALETTE Noël
FALCAND Rémi	MEUNIER Alexandra	VESVRES Fabrice
FALLOURD Pascale	MIKOLAJSKI Guy	WIECZOREK Antoine

Absents (préciser s'ils sont excusés) : BONNAND Nicolas (Pouvoir à WIECZOREK Antoine)
SIVIGNON Aurélie (Pouvoir à M. Gérard DURAND)

1. Installation des délégués syndicaux (ou conseillers communautaires) ¹

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean GIRARDON, doyen en application de l'article L. 2122-17 ou L. 2122-8 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-2), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Florence BARBERY a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

¹ Ce paragraphe sera supprimé lorsque l'élection du président et des vice-présidents a lieu en cours de mandature.

GG
JC (1)

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

M. Jean GIRARDON conseiller le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie ².

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le **président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical** (ou communautaire). Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

Madame Céline JACQUET et Monsieur Guillain GILLIOT.....

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président de la séance qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 70
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 68
- f. Majorité absolue ³ 35

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Charles LANDRE	29	vingt-neuf
Madame Isabelle LOUIS	39	trente-neuf

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....

² Majorité des membres en exercice du conseil syndical (ou communautaire) ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁴ Supprimer les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁵ Supprimer le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

GG
JA (2)

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.7. Proclamation de l'élection du président

M. Isabelle LOUIS a été proclamé(e) **président** et a été immédiatement installé(e).

GG
JC (3)

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Madame Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

3.1. Élection du 1er vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 22
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 48
- f. Majorité absolue 25

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COULON Gilbert	<u>1</u>	<u>un</u>
JAUNET JEAN-FRANÇOIS	<u>45</u>	<u>quarante-cinq</u>
LANDAE Charles	<u>2</u>	<u>deux</u>

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
 		

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
 		

3.1.4. Proclamation de l'élection du 1er (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président

M. JAUNET JEAN-FRANÇOIS a été proclamé(e) 1er (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

GG
JC (4)

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Madame Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

3.1. Élection du 2^{er} vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 10
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 13
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 54
- f. Majorité absolue 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COULON Gilbert	1	un
JARROT Marie-Claude	3	trois
LANDAE Charles	1	un
MARTI David	1	un
SEVIN Anne	54	cinquante-et-un

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
 		

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
 		

3.1.4. Proclamation de l'élection du 2nd (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président

M. M^{me} SEVIN ANNE a été proclamé(e) 2nd (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

JC GG
⑤

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. adame Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre de vice-présidents du groupement.

3.1. Élection du 3er vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 63
- f. Majorité absolue 32

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BEURIER Tiffany	<u>1</u>	un
BURNE Frédéric	<u>1</u>	un
COULON Gilbert	<u>11</u>	onze
DURAND Gérard	<u>47</u>	quarante-sept
GILLIOT Guilbina	<u>1</u>	un
GIRARDON Sébastien	<u>1</u>	un
DARTI David	<u>2</u>	un

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du 3ème (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président

M. DURAND Gérard a été proclamé(e) 3ème (premier, deuxième, troisième, etc....) **vice-président** et immédiatement installé(e).

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

JC GG 

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jane Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

3.1. Élection du 4er vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 10
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 64
- f. Majorité absolue 31

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Beumier Tiffany	1	un
BORNE Frédéric	10	dix
Caulon Gilbert	1	un
FALLCARD PASCALÉ	48	quarante-huit
LANDRE Charles	1	un

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
 		

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
 		

3.1.4. Proclamation de l'élection du 4ème (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président

M. FALLCARD PASCALÉ a été proclamé(e) 4ème (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

GG
④ JC

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jane Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

3.1. Élection du 5er vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 10
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 64
- f. Majorité absolue 33

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BEQUIER Tiffany	2	deux
GRAND Christian	1	un
SARROT Marie-claude	11	onze
LANDRE Charles	2	deux
MARTI David	1	un
POLITTE CRILLE	47	quarante-sept

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du Sieur..... (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président

M. POLITTE CRILLE..... a été proclamé(e) Sieur..... (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⑧ GG
JC

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jeanne Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

3.1. Élection du 6^{ème} vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 76
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 63
- f. Majorité absolue 32

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Beurier Fabrice	1	un
Cordelier Chantal	46	quarante-six
Fouchon Frédéric	13	treize
Souquet Céline	1	un
Sarrut Marie-Chude	1	un
Landre Charles	1	un

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>		

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>		

3.1.4. Proclamation de l'élection du 6^{ème} (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président

M^{me} CODELSE R a été proclamé(e) 6^{ème} (premier, deuxième, troisième, etc....) **vice-président** et immédiatement installé(e).
CHANTAL

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jane Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

3.1. Élection du 1^{er} vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 30
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 61
- f. Majorité absolue 31

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Beurier Tiffany	<u>46</u>	un
Cassier Johann	<u>48</u>	quarante-huit
Chavot Michel	<u>20</u>	dix
Cullen Gilbert	<u>1</u>	un
Landre Charles	<u>1</u>	un

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>		

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>		

3.1.4. Proclamation de l'élection du 1^{er} vice-président

M. CASSIER JOHANN a été proclamé(e) 1^{er} vice-président et immédiatement installé(e).

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Adame Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

3.1. Élection du 8er vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 30
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 64
- f. Majorité absolue 33

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Beurier Tiffany	<u>1</u>	un
Giardon Jean	<u>1</u>	un
Jarrot Marie-ohude	<u>1</u>	un
Joussne Dominique	<u>12</u>	douze
Landre Charles	<u>1</u>	un
Perrin Viviane	<u>48</u>	quarante-huit

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du 8ème (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président

Mme PEARIN VIVIANE a été proclamé(e) 8ème (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

JC GG 91

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Isabelle LAUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

3.1. Élection du 2^e vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 66
- f. Majorité absolue 34

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Beunier tribony	1	un
Bondily Samuel	14	quatorze
Grunfier Gerard	3	trois
Londre Charles	1	un
Philibert Alain	47	quarante-sept

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
 		

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
 		

3.1.4. Proclamation de l'élection du 2^e vice-président

M. PHILIBERT ALAIN a été proclamé(e) 2^eème vice-président et immédiatement installé(e).

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

SC GG 12

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M^{me} Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

3.1. Élection du 1^{er} vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 70
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 66
- f. Majorité absolue 34

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bourcier Tiffany	<u>1</u>	<u>un</u>
Borne Frédéric	<u>14</u>	<u>quatorze</u>
Brandily Samuel	<u>1</u>	<u>un</u>
Chavot Michel	<u>1</u>	<u>un</u>
Grainier Gérard	<u>2</u>	<u>deux</u>

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Londre Charles	<u>2</u>	<u>deux</u>
Osman Sandra	<u>1</u>	<u>Un</u>
Repy Marc	<u>43</u>	<u>quarante-trois</u>
Volatte Noël	<u>1</u>	<u>un</u>

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du 10^{ème} (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président

M. REPY Marc a été proclamé(e) 10^{ème} (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

13
 JC GG

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M^{me} Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

3.1. Élection du 1^{er} vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 70
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 63
- f. Majorité absolue 32

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bane Frédéric	1	un
Grandier Gérard	12	douze
Sarrut Marie-Clode	1	un
Londre Charles	4	quatre
Pauchard Florence	45	quarante-cinq

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du M^{me} (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président

M^{me} PAUCHARD Florence a été proclamé(e) M^{me} (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

14
 JC GG

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M^{me} Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

3.1. Élection du 1^{er} vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 62
- f. Majorité absolue 32

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Buisson Thierry	52	cinquante-deux
Grankin Gerard	2	deux
Sarrat Marie-claude	4	quatre
Landre Charles	2	deux
Porti David	1	un
Wieczorek Antoine	1	un

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du 1^{er} (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président

M. BUISSON Thierry a été proclamé(e) 1^{er} (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

GG
JC 15

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M^{me} Isabelle LEVIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

3.1. Élection du 3 vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 69
- f. Majorité absolue 35

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Buisson Thierry	11	onze
Gilliot Guilbin	46	quarante-six
Landre Charles	4	quatre

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du Bène (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président

M. GILLIOT Guilbin a été proclamé(e) Bène (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

FS JC 16

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. MR Isabelle LEWIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

3.1. Élection du 1^{er} vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 70
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 60
- f. Majorité absolue 31

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bonnand Nicolas	42	quarante-deux
Commeau Eric	1	un
Fouchon Frederic	1	un
Grunfier gerard	12	douze
Sarrut Marie-claude	3	trois
Landre Charles	1	un

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du 1^{er} vice-président

M. BONNAN D. Nicols a été proclamé(e) 1^{er} vice-président et immédiatement installé(e).

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

14
 SC GG

4. Élection des autres membres du bureau

Sous la présidence de M. Adame Isbelk LUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

3.1. Élection du 1er (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 10
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 10
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 63
- f. Majorité absolue 32

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Grenier GÉRARD	1	un
Sarrat Marie-Chude	9	neuf
Osman Sandra	53	cinquante-trois

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du 1er (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau

M. OSMAN SANDRA a été proclamé(e) 1er (premier, deuxième, troisième, etc...) **MEMBRE DU BUREAU** et immédiatement installé(e).

⁸ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁹ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

18 GG
SC

4. Élection des autres membres du bureau

Sous la présidence de M Adame Isabelle LAUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

3.1. Élection du 2ème (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 70
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 15
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 55
- f. Majorité absolue 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Berrier Tiffany	1	un
Comreau Eric	1	un
Grontier Gérard	1	un
Jarrot Marie-Clode	2	deux
Latino Sébastien	49	quarante-neuf
Tracton Daniel	1	un

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
 		

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
 		

3.1.4. Proclamation de l'élection du 2ème (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau

M. LATINO Sébastien a été proclamé(e) 2ème (premier, deuxième, troisième, etc...) **MEMBRE DU BUREAU** et immédiatement **installé(e)**.

⁸ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁹ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

19
 JC GG

4. Élection des autres membres du bureau

Sous la présidence de M. ADAME Isabelle LEUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

3.1. Élection du 3ème (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 70
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) 13
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 57
- f. Majorité absolue 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Beurier Fabrice	1	UN
Borre Frédéric	1	UN
Brandily Samuel	1	UN
Buisson Thierry	1	UN
Landre Charles	1	UN

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Neuner Alexandre	50	cinq vote
Millet Laurent	1	UN
Philibert Abira	1	UN

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du 3ème (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau

M. ADAME NEUNER Alexandre a été proclamé(e) 3ème (premier, deuxième, troisième, etc...) **MEMBRE DU BUREAU** et immédiatement **installé(e)**.

⁸ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁹ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

20
66 50

4. Élection des autres membres du bureau

Sous la présidence de M. Jane Isobelk LOUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

3.1. Élection du 4ème (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 70
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) 15
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 02
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 55
- f. Majorité absolue 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Borne Frédéric	<u>2</u>	deux
Buisson Thierry	<u>1</u>	un
Andre Charles	<u>3</u>	trois
Mikolajski Guy	<u>49</u>	quarante-neuf

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>		

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>		

3.1.4. Proclamation de l'élection du 4ème (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau

M. MIKOLA JSKI GUY a été proclamé(e) 4ème (premier, deuxième, troisième, etc...) MEMBRE DU BUREAU et immédiatement installé(e).

⁸ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁹ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

4. Élection des autres membres du bureau

Sous la présidence de M. Madame Isabelle LUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

3.1. Élection du Sine (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 18
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 18
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... 52
- f. Majorité absolue 27

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Giardon JEAN</u>	<u>1</u>	<u>un</u>
<u>Jacquet celine</u>	<u>51</u>	<u>cinquante-et-un</u>

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>		

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>		

3.1.4. Proclamation de l'élection du Sine (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau

Mme Jacquet Celine a été proclamé(e) Sine (premier, deuxième, troisième, etc...) **MEMBRE DU BUREAU** et immédiatement **installé(e)**.

⁸ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁹ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

A.Ol. GG (22)

4. Élection des autres membres du bureau

Sous la présidence de M. Isabelle LAUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

3.1. Élection du 6ème (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 10
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) 16
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 54
- f. Majorité absolue 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Barbery Florence	1	un
Brandily Samuel	2	deux
Robert Alain	51	cinquante et un

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du 6ème (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau

ROBERT ALAIN a été proclamé(e) 6ème (premier, deuxième, troisième, etc...) MEMBRE DU BUREAU et immédiatement installé(e).

⁸ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁹ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

4. Élection des autres membres du bureau

Sous la présidence de M. Edme Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

3.1. Élection du 1^{er} (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 16
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 61
- f. Majorité absolue 31

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Culon Gilbert	1	un
Duheret Raypli	56	cinquante-six
Grunfier Gerard	1	un
Saget Marie-Chude	1	un
Landre Charles	1	un
Sauvert Arnaud	1	un

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du 1^{er} (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau

M. DUHERET RAYPLI a été proclamé(e) 1^{er} (premier, deuxième, troisième, etc...) MEMBRE DU BUREAU et immédiatement installé(e).

⁸ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁹ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

JC GG 24

4. Élection des autres membres du bureau

Sous la présidence de M. Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

3.1. Élection du 2ème (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 70
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 62
- f. Majorité absolue 32

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Barbery Florence	7	sept
Beurier Fabrice	1	un
Girardin Sean	1	un
Luard Jean-Paul	50	cinquante
Thomasset Laurent	2	deux
Volette Noël	1	un

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>		

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>		

3.1.4. Proclamation de l'élection du 2ème (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau

M. LUARD Jean-Paul a été proclamé(e) 2ème (premier, deuxième, troisième, etc...) MEMBRE DU BUREAU et immédiatement installé(e).

⁸ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁹ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

25
 JCGG

4. Élection des autres membres du bureau

Sous la présidence de M. Johne Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

3.1. Élection du 2^{ème} (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 10
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 1
- f. Majorité absolue 31

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Barnay Béatrice	51	cinquante-sept.
Guilliot Guilbrin	1	un
Landre Charles	1	un
Louis Isabelle	1	un
Guilliot Laurent	1	un

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du 2^{ème} (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau

M. BARNAY Béatrice a été proclamé(e) 2^{ème} (premier, deuxième, troisième, etc...) **MEMBRE DU BUREAU** et immédiatement installé(e).

⁸ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁹ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

GG (26)
JC

4. Élection des autres membres du bureau

Sous la présidence de M. Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

3.1. Élection du 10^{ème} (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 69
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) 14
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 54
- f. Majorité absolue 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Beurier <u>frimy</u>	<u>1</u>	un
Dufaut <u>jean - michel</u>	<u>1</u>	un
Marti <u>David</u>	<u>1</u>	un
Solce <u>Enio</u>	<u>50</u>	cinquante
Troves <u>Camille</u>	<u>1</u>	un

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du 10^{ème} (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau

M. SALCE ENIO a été proclamé(e) 10^{ème} (premier, deuxième, troisième, etc...) MEMBRE DU BUREAU et immédiatement installé(e).

⁸ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁹ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

27
GG JC

ÉLECTION DU PRÉSIDENT , DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre de leur élection)


Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Mme	LOUIS ISABELLE	07/12/1963	Président	39
M	JAUNET JEAN-FRANCOIS	30/11/1965	1 ^{er} Vice-Président	45
Mme	SEVIN Anne	13/09/1976	2 ^{ème} Vice-Président	51
M	DURAND Gérard	18/11/1958	3 ^{ème} Vice-Président	47
Mme	FALLOURD Pascale	08/04/1961	4 ^{ème} Vice-Président	48
M	POLITI Cyrille	18/03/1973	5 ^{ème} Vice-Président	47
Mme	CORDELIER Chantal	09/11/1960	6 ^{ème} Vice-Président	46
M	CASSIER Yohann	11/12/1975	7 ^{ème} Vice-Président	48
Mme	PERRIN Viviane	02/03/1964	8 ^{ème} Vice-Président	48
M	PHILIBERT Alain	03/01/1951	9 ^{ème} Vice-Président	47
M	REPY Marc	08/08/1964	10 ^{ème} Vice-Président	43
Mme	PAUCHARD Florence	02/12/1969	11 ^{ème} Vice-Président	45
M	BUISSON Thierry	14/07/1957	12 ^{ème} Vice-Président	52
M	GILLIOT Guillain	23/10/1999	13 ^{ème} Vice-Président	46
M	BONNAND Nicolas	02/09/1982	14 ^{ème} Vice-Président	42
Mme	OSMAN Sandra	23/12/1972	1 ^{er} autre membre du bureau	53
M	LATINO Sébastien	05/10/1971	2 ^{ème} autre membre du bureau	49
Mme	MEUNIER Alexandra	05/07/1986	3 ^{ème} autre membre du bureau	50
M	MIKOLAJSKI Guy	22/03/1952	4 ^{ème} autre membre du bureau	49
Mme	JACQUET Céline	06/02/1987	5 ^{ème} autre membre du bureau	51
M	ROBERT ALAIN	03/03/1955	6 ^{ème} autre membre du bureau	51
Mme	DOUHERET Magali	12/02/1977	7 ^{ème} autre membre du bureau	56
M	LUARD Jean-Paul	29/10/1948	8 ^{ème} autre membre du bureau	50
Mme	BARNAY Béatrice	03/01/1956	9 ^{ème} autre membre du bureau	57
M	SALCE Enio	30/10/1954	10 ^{ème} autre membre du bureau	50

¹ Préciser : Président, Vice-président (rang) ou Membre du Bureau

Fait à Le Creusot , le 16 avril 2026

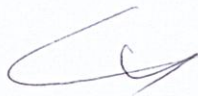
*Le Président
(ou son remplaçant),*

Isabelle LOUIS



*Le conseiller (ou délégué)
le plus âgé,*

Jean GIRARDON



Les assesseurs,

Céline JACQUET

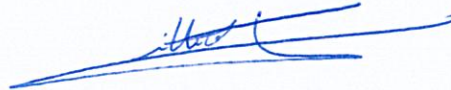


Le secrétaire,

Florence BARBERY



Guillain GILLIOT



Florian SARTARIN



Alexandra MEUNIER

